



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
SAÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Demande d'autorisation environnementale au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement – Parc éolien de Dampierre-sur-Salon, Delain, Fouvent Saint-Andoche et Larret

Par arrêté n° 70-2023-08-22-00005 du 22 août 2023 est organisée durant 31 jours, du 25 septembre 2023 à partir de 9h au 25 octobre 2023 à 17h, une enquête publique préalable à la délivrance de l'autorisation environnementale présentée par la SEPE Les Petits Bois - 1, rue de Berne – Espace européen de l'entreprise 67300 Schiltigheim, en vue de la construction et de l'exploitation d'un parc éolien composé de 8 aérogénérateurs sur le territoire des communes de Dampierre-sur-Salon, Delain, Fouvent Saint-Andoche et Larret ; demande d'autorisation à laquelle sont annexés notamment une étude de dangers, une étude d'impact sur l'environnement, son résumé non technique, l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) et le mémoire en réponse à cet avis.

Le siège de l'enquête est situé à la mairie de Dampierre-sur-Salon - 2, place de la mairie 70180 Dampierre-sur-Salon.

Les communes suivantes sont concernées par le rayon d'affichage du projet :

- Dampierre-sur-Salon, Delain, Fouvent Saint-Andoche et Larret, communes d'implantation du projet,
- Achey, Argillières, Autet, Brotte-les-Ray, Champlitte, Courtesoult-et-Gatey, Denèvre, Framont, Francourt, Membrey, Montot, Pierrecourt, Roche-et-Raucourt, Savoyeux, Vaite et Volon, communes situées dans un rayon d'affichage de 6 kilomètres autour de l'installation, tel que fixé par la nomenclature des installations classées.

Ont été désignés en qualité de Présidente et Membres de la commission d'enquête par décision du Président du Tribunal Administratif de Besançon du 26 juin 2023 :

Présidente :

Madame Marie-Paule BARDECHE, préfète honoraire retraitée,

Membres titulaires :

Madame Marie-Pierre CASTELLAN, conseillère en environnement et urbanisme,
Monsieur Rodolphe WACOGNE, géologue.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés en mairies de Dampierre-sur-Salon, Delain, Fouvent Saint-Andoche et Larret, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture et consigner éventuellement ses observations dans le registre d'enquête.

Toute correspondance relative à l'enquête pourra être adressée à la commission d'enquête au siège de l'enquête (mairie de Dampierre-sur-Salon).

Les déplacements de tout usager dans les locaux de ces mairies s'effectueront selon les principes généraux de gestion des flux de personnes et dans le respect des mesures dites « barrières » en vigueur lors de l'enquête publique. Tout usager souhaitant déposer une observation dans le registre d'enquête est tenu d'apporter son propre stylo.

Au moins un membre de la commission d'enquête sera présent afin de recevoir les observations du public :

- le lundi 25 septembre 2023 de 9h à 12h, à la Maison France Services, place de l'hôtel de ville à Dampierre-sur-Salon,
- le jeudi 5 octobre 2023 de 9h à 12h, en mairie de Delain,
- le samedi 7 octobre 2023 de 9h30 à 12h30, à la Maison France Services, place de l'hôtel de ville à Dampierre-sur-Salon,
- le mardi 10 octobre 2023 de 14h à 17h, en mairie de Fouvent-Saint-Andoche,
- le mercredi 11 octobre 2023 de 14h à 17h, en mairie de Larret,
- le mercredi 18 octobre 2023 de 14h à 17h, à la Maison France Services, place de l'hôtel de ville à Dampierre-sur-Salon,
- le lundi 23 octobre 2023 de 14h à 17h, en mairie de Delain,
- le mercredi 25 octobre 2023 de 14h à 17h, à la Maison France Services, place de l'hôtel de ville à Dampierre-sur-Salon.

Toute information sur le dossier pourra être demandée par voie postale auprès de la SEPE Les Petits Bois, 1, rue de Berne – Espace européen de l'entreprise 67300 SCHILTIGHEIM; par mail et téléphone auprès de M. Alexandre SARRAT, chef de projets ; par mail et téléphone (mail : sarrat@ostwind.fr ; tel : 03 90 22 22 67) ou auprès du Préfet de la Haute-Saône (bureau des affaires juridiques et du contentieux de l'État – 03.84.77.70.00).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du Préfet et le consulter à la préfecture.

Le public pourra adresser ses observations, propositions et contre-propositions pendant toute la durée de l'enquête publique :

- sur les registres d'enquête déposés en mairies de Dampierre-sur-Salon, Delain, Fouvent Saint-Andoche et Larret,
- par courrier adressé à la présidente de la commission d'enquête, au siège de l'enquête (mairie de Dampierre-sur-Salon - 2, place de la mairie 70180 Dampierre-sur-Salon) pour être annexées aux registres d'enquête.
- être formulées sur le registre dématérialisé à tout moment du 25 septembre 2023 à partir de 9h00 au 25 octobre 2023 à 17h00 via le lien : <https://www.registre-dematerialise.fr/4834> ou par mail à l'adresse : enquete-publique-4834@registre-dematerialise.fr

Le présent avis sera publié sur le site internet des services de l'État en Haute-Saône (<https://www.haute-saone.gouv.fr> – Rubriques : Actions de l'Etat – Environnement – Information et consultation du public – Enquêtes publiques – Eoliennes).

Le dossier d'enquête publique sera également consultable sur le site internet des services de l'État en Haute-Saône : <https://www.haute-saone.gouv.fr> - (via un lien vers le site du registre dématérialisé) ainsi que sur le registre dématérialisé à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/4834>

Un poste informatique sera par ailleurs mis à la disposition du public sur rendez-vous à la préfecture de la Haute-Saône (bureau des affaires juridiques et du contentieux de l'État) du lundi au vendredi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h30.

Toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions de la commission d'enquête, ainsi que des éventuels mémoires en réponse du représentant de la SEPE Les Petits Bois aux observations formulées durant l'enquête, à la préfecture (bureau des affaires juridiques et du contentieux de l'État) et en mairies de Dampierre-sur-Salon, Delain, Fouvent Saint-Andoche et Larret, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Ces documents seront également publiés sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Saône pendant un an.

Au terme de l'enquête publique, l'autorité compétente pour statuer sur la demande d'autorisation environnementale portant sur ce projet éolien, assortie du respect de prescriptions ou de refus d'exploitation au titre de la législation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement, est le Préfet de la Haute-Saône, qui prendra à l'issue de cette procédure un arrêté d'autorisation, ou le cas échéant, un arrêté de rejet, concernant ladite demande.

Fait à Vesoul, le - 1 SEP. 2023

*Le Préfet,
Pour le préfet et par délégation,
L'adjoint au directeur de la citoyenneté, de
l'immigration et des libertés publiques,*



Bruno LOICHEMOL